

# **BVGer D-2586/2017 vom 27. November 2017**

Bundesverwaltungsgericht, 2017-11-27, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger\\_D-2586\\_2017](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-2586_2017)

FR: TAF D-2586/2017 du 27 novembre 2017

IT: TAF D-2586/2017 del 27 novembre 2017

## **Regeste**

Asile et renvoi (recours réexamen)

## **Erwägungen**

### **E. 6**

Cela étant, comme l'a déjà constaté le Tribunal dans une autre affaire (arrêt en la cause E-5676/2015 du 2 novembre 2017 consid. 3.2) le site et l'organisation éponyme « Myrotvorets » (faiseur de paix, pacificateur) se positionnent comme un « centre de recherche visant à recenser tout délit portant atteinte à la sécurité nationale de l'Ukraine, à la paix, à l'humanité et au droit international public » ( " " [Zentr Mirotvorez], about, 23.08.2014, <https://psb4ukr.org/about/>, consulté le 12 septembre 2017). Le site a pour but de permettre l'accès à des « informations destinées aux autorités judiciaires et aux services spéciaux ukrainiens concernant certains groupes terroristes pro-russes, des séparatistes, des mercenaires, des criminels de guerre et des assassins » ( " " [Zentr Mirotvorez], Volkova Ekaterina Yurevna, actualisé le 4 juillet 2017, <https://psb4ukr.org/criminal/volkova-ekaterina-yurevna/>, consulté le 12 septembre 2017). Ses administrateurs sont peut-être en lien avec le Ministère ukrainien de l'intérieur, même si « Myrotvorets » ne revêt aucun statut officiel. Les services de renseignement ukrainiens ont aussi admis consulter ses listes et vérifier certaines informations. Depuis août 2014, le site a publié les données personnelles de milliers de gens, y compris de spécialistes des medias et des activistes d'ONG en les qualifiant de partisans des groupes armés rebelles et du terrorisme (Ukrainische Nationale Nachrichtenagentur [UKRINFORM], Gesichtserkennungssystem "IDENTIGRAF" schon in Betrieb, 25.08.2017, <https://www.ukrinform.de/rubric-crime/2292695-gesichtserkennungssystem-identigraf-schon-in-betrieb.html>, consulté le 13 septembre 2017). Y figurer n'est pas anodin. Suivant sa fonction ou sa notoriété, un recensé peut être exposé à des risques non négligeables. Au printemps 2015, un journaliste connu et un politicien ont ainsi été assassinés ; les deux étaient des Ukrainiens pro-russes et « Myrotvorets » venait de répertorier leurs données personnelles (Spiegel Online, Doppelmord an Maidan-Gegnern: Die Spur der Killer, 17.04.2015, <http://www.spiegel.de/politik/ausland/ukraine-mordserie-an-maidan-gegner-a-1029075.html>, consulté le 12 septembre 2017). L'un des créateurs du site s'est aussi targué de la contribution de « Myrotvorets » à l'arrestation ou à l'élimination d'environ 300 personnes ( [Vesti] [Ukraine], . [Provokation oder Gewalt. Wieso Busin' umgebracht wurde], 17.04.2015, <http://vesti-ukr.com/strana/96734-provokacija-ili-rasprava-pochemu-ubili-buzinu>, consulté le 12 septembre 2017). La mise en liste, en mai 2016, de plus de 5000 journalistes, interprètes, caméramans et photographes du monde entier, accrédités par les autorités séparatistes et décrits par « Myrotvorets » comme des « terroristes » ayant collaboré avec

les autorités rebelles a toutefois entraîné une très vive réprobation à l'échelle internationale. L'OSCE a dénoncé une attaque contre la liberté de la presse et une violation de la Convention européenne à laquelle l'Ukraine est partie depuis 2006 (Organization for Security and Cooperation in Europe - OSCE, OSCE Representative welcomes start of investigation to identify those behind disclosing journalists' personal data in Ukraine, 02.06.2017, <http://www.osce.org/fom/244396>, consulté le 12 septembre 2017). La publication de ces données a aussi été condamnée par les journalistes ukrainiens qui y ont vu une tentative d'intimidation visant à les inciter à ne pas demander leur accréditation dans les zones aux mains des rebelles sous peine d'être accusés de trahison et d'être lynchés par la foule dans le pays. Des plaintes ont été déposées (Die Tageszeitung (taz), Datenleak in der Ostukraine: Bedrohung für Journalisten, 15.06.2016, <http://www.taz.de/!5304013/>, consulté le 12 septembre 2017). Finalement, à la suite d'un rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine dans lequel l'ONU invitait les autorités ukrainiennes à mener des investigations en profondeur sur le contenu de « Myrotvorets », la police nationale ukrainienne a entamé des poursuites contre les responsables du site, en dépit des réticences de certains politiciens. Cette initiative a été saluée par le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU qui a « [exhorté] les autorités du pays à mener une enquête efficace et à prendre des mesures afin d'éliminer les données présentes sur le site. » (Organization for Security and Cooperation in Europe - OSCE, OSCE Representative welcomes start of investigation to identify those behind disclosing journalists' personal data in Ukraine, 02.06.2016, <http://www.osce.org/fom/244396>, consulté le 12 septembre 2017).

#### **E. 7**

L'avis de recherche publié le [date de la publication] sur le site « Myrotvorets » mentionne la date de naissance de A.\_\_\_\_\_, son adresse, son profil personnel sur un réseau social, le nom de son épouse et de ses parents et diffuse plusieurs photos l'identifiant. L'intéressé y est décrit comme un traître qui a servi au [employeur] et qui a pris part aux combats.

#### **E. 8**

Exclure tout risque de persécution pour l'intéressé parce que « Myrotvorets » est un site privé en l'Ukraine, comme le retient le SEM, n'est pas soutenable. Les liens entre le gouvernement ukrainien et les fondateurs de ce site sont connus. A titre d'exemple, l'un de ses co-fondateurs, George Tuka, a été gouverneur du district de Lougansk de juillet 2015 à avril 2016, puis a été nommé représentant du ministère pour les territoires occupés temporairement et les personnes déplacées internes. De plus, selon un conseiller du ministère des affaires intérieures, les forces de sécurité ukrainiennes ont pu arrêter grâce au site de « Myrotvorets » environ 150 terroristes et leurs complices (cf. Die Tageszeitung (taz), Datenleak in der Ostukraine: Bedrohung für Journalisten, 15.06.2016, <http://www.taz.de/!5304013/>, consulté le 7 juillet 2017).

#### **E. 9**

Même si A.\_\_\_\_\_ a la possibilité théorique de saisir la justice pour faire retirer sa fiche d'informations du site « Myrotvorets », il convient d'instruire la cause pour déterminer si les mesures mises en place par les autorités ukrainiennes permettent effectivement de faire supprimer les données de l'intéressé de ce site, mais aussi les risques liés à sa parution actuelle sur « Myrotvorets », en prenant en considération notamment le fait que l'un de ses supérieurs de l'époque y figure aussi, les deux étant sur une même photo. Autrement dit, il appartient au SEM de déterminer si le fait de figurer sur le site internet « Myrotvorets » est

susceptible de faire craindre de sérieux préjudices au sens de l'art. 3 LAsi, et, dans l'affirmative, de déterminer si les autorités ukrainiennes ont la volonté et la capacité de leur assurer une protection efficace et effective avant de se prononcer sur les questions relatives à l'exécution du renvoi.

**E. 10**

Il s'ensuit que le recours doit être admis, la décision attaquée annulée pour établissement incomplet de l'état de fait pertinent (cf. art. 106 al. 1 let. b LAsi) et la cause renvoyée au SEM pour complément d'instruction et nouvelle décision (cf. art. 61 al. 1 PA).

**E. 11**

Il n'est pas perçu de frais de procédure (cf. art. 63 al. 1 et 2 PA).

**E. 12**

Les recourants, qui ont eu gain de cause ont droit à l'allocation de dépens (cf. art. 64 al. 1 PA et art. 7 al. 1 du règlement du 21 février 2008 concernant les frais, dépens et indemnités fixés par le Tribunal administratif fédéral [FITAF, RS 173.320.2], dont le montant est fixé, en l'absence d'un décompte de prestations, à 450 francs. (dispositif page suivante)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.